

## L'utilisation en commun d'une dessileuse automotrice

*Fiche réalisée en Région Auvergne (Source : ACTEL)*

*Dans un objectif de gain de temps et d'amélioration de la qualité de la ration distribuée, 6 exploitations se sont regroupées pour utiliser une dessileuse automotrice en CUMA. Parmi ces 6 exploitations de tailles variables, 5 ont un élevage laitier et 1 un atelier ovin. Elles représentent un quota (ou équivalent) de 2 095 000 l lait.*

*Pour conduire ce matériel, 5 exploitations ont créé un groupement d'employeurs afin d'embaucher un chauffeur.*

6 exploitations de Haute-Loire

- ▶▶ 5 exploitations laitières
- ▶▶ 1 exploitation ovine
- ▶▶ 700 UGB
- ▶▶ 2 095 000 l de quota (ou équivalent)



### EN PRATIQUE...

Acquise en août 2002, la dessileuse automotrice est munie d'un bol de 14 m<sup>3</sup> et d'une fraise dessileuse de 2 mètres de large. Un système de pesée et un ordinateur de bord permettent la réalisation de rations régulières. Le choix de la machine s'est effectué après plusieurs mois de réflexion ainsi que des visites dans des exploitations ayant mis en place le même système.

Le circuit, réalisé une fois par jour, est de 25 km. Il n'a jamais été modifié depuis le départ. L'exploitant non adhérent au groupement d'employeurs commence la distribution. Le chauffeur prend alors le relais de 8 h à 11 h pour se rendre tour à tour dans les autres exploitations. Pour préparer le week-end, la ration est de 120 % le vendredi matin et de 180 % le samedi après midi (pas de distribution le dimanche).

Les rations, 2 à 3 par exploitant, comprennent 4 à 5 ingrédients. Elles sont saisies informatiquement et transmises au boîtier dans la machine. Les éleveurs communiquent juste le nombre de vaches laitières au chauffeur. Les rations distribuées (quantités et dates) sont ensuite récupérées pour calculer le prix. Le coût pour l'éleveur est fonction des heures de distribution et du poids distribué. Ceci permet de répondre aux différentes caractéristiques des exploitations (bovines et ovines).

### POINT DE VUE DES ELEVEURS

Les éleveurs conseillent de « se déplacer dans des exploitations disposant d'une machine identique et l'utilisant en CUMA ».

Le choix de la machine est important notamment « par rapport aux bâtiments ». Essayer le matériel avant l'achat permet de s'assurer que les bâtiments sont adaptés à la distribution de la ration.

## LES AVANTAGES DE LA TECHNIQUE

- Un gain de temps : le chauffeur s'occupe de la distribution.
- L'utilisation d'un matériel performant.
- Les animaux sont nourris à la même heure tous les jours.
- La pesée des aliments permet une distribution régulière.
- Une ration homogène grâce au système de bol.
- Une diminution du coût avec la CUMA.
- Deux exploitants peuvent conduire la machine en cas d'absence du chauffeur.
- Un système de dépannage rapide.

## LES INCONVENIENTS DE LA TECHNIQUE

- Une fragilité de certains points mécaniques de la machine.
- Des problèmes de tenue de route de la machine en cas de neige ou de verglas.
- Le recrutement d'un « bon » chauffeur.
- Avoir une bonne entente dans le groupe.
- Des exploitations proches pour un circuit le plus court possible.

## LE POINT DE VUE DU TECHNICIEN

*Pour être rentable, on considère généralement que la somme des quotas des exploitations doit être supérieure à 2 000 000 l.*

*Il faut disposer d'aires bétonnées de circulation bien stabilisées (matériel lourd sans pneus agraires). De plus, les installations doivent être bien dimensionnées pour un tel matériel. Le choix du circuit et donc des horaires de distribution sont réfléchis pour limiter la longueur du circuit.*

## POUR EN SAVOIR PLUS :

Fiches techniques disponibles dans le club des métiers travail en élevage : [www.inst-elevage.asso.fr](http://www.inst-elevage.asso.fr)  
Contrôle laitier de Haute-Loire (tél : 04.71.07.21.11)



### LES CONTACTS UTILES :

▶▶ Chambre d'Agriculture des Ardennes : Jean-Philippe MOUSSU	03.24.33.89.69
▶▶ Chambre d'Agriculture de l'Aube : Magali PAULET	03.25.43.72.72
▶▶ Chambre d'Agriculture de la Marne: Christian MOULIN	03.26.64.95.02
▶▶ Chambre d'Agriculture de Haute-Marne: Denis DAILLET et Gérard LELAURAIN	03.25.35.00.60